

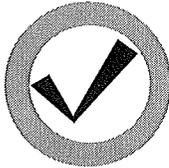


ANNEXE B

du document: W8486 -134742
jan 2103

AVIS

Le présent document a été examiné par l'autorité technique et ne vise pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues initialement doivent continuer de s'appliquer.



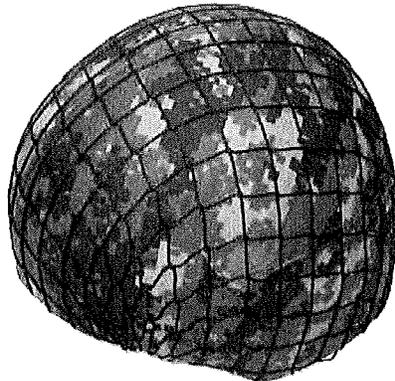
NOTICE

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document shall continue to apply.

**Données de fabrication
pour
le filet de camouflage utilisé sur le casque de combat CG634**

1. PORTÉE

1.1 Portée. Les présentes données de fabrication décrivent les exigences relatives aux matériaux, à la conception, à la fabrication et à l'inspection du filet de camouflage utilisé sur les casques de combat en service CG634.



1.2 Classification. Le filet de camouflage pour le casque de combat CG634, visé par le présent document, est identifié comme suit :

Description : Couvre-casque, filet, camouflage, NNO 8415-21-913-9686
Pièce : DSSPM 123-00, Fournisseur : 35907



ANNEXE B

du document: W8486 -134742
jan 2103

2. DOCUMENTS APPLICABLES

2.1 Documents du gouvernement. Les documents suivants font partie intégrante des présentes données de fabrication dans la mesure prescrite aux présentes. À moins d'indication contraire, la version ou la modification du présent document en vigueur pour un contrat donné doit être celle qui est en vigueur à la date de la liste des données de conception applicable de l'appel d'offres ou du contrat.

2.2 Modèle réglementaire.

DSSPM 123-00 Filet de camouflage pour casque de combat CG634

2.3 Dessins techniques. Les dessins sont disponibles auprès du DOCA 4-3.

MDN 9675155 - Ensemble du filet de camouflage

MDN 9675156 - Filet

MDN 9675157 - Patte avant

MDN 9675158 - Patte

2.4 Matériel fourni par le gouvernement. Aucun matériau n'est fourni par le gouvernement dans le cadre du présent appel d'offres. La confection doit être conforme au modèle réglementaire DSSPM 123-00 et aux dessins fournis à titre de référence.

3. ORDRE DE PRÉSÉANCE

3.1 En cas d'incohérence dans les documents contractuels, l'ordre de préséance est le suivant : le contrat, les données de fabrication, les dessins et le modèle réglementaire.



ANNEXE B

du document: W8486 -134742
jan 2103

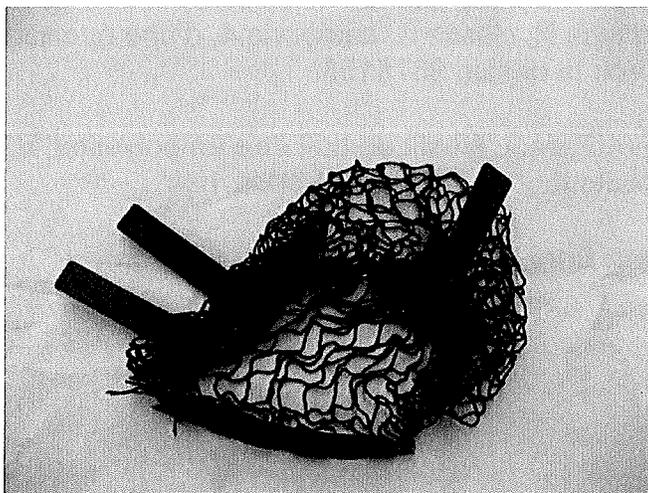
3.2 En cas de divergence entre les données de fabrication et les documents mentionnés aux présentes, le texte des présentes données de fabrication a préséance.

4. EXIGENCES

4.1 Modèle réglementaire. Le modèle réglementaire DSSPM 123-00, cité en référence dans le présent document, est représentatif de l'article requis, mais ne fait pas partie des exigences techniques. Le modèle réglementaire peut ne pas satisfaire à tous les aspects des exigences techniques, et il doit être utilisé uniquement à titre indicatif durant la production.

4.2 Conception. Le modèle doit être conforme aux présentes données de fabrication. Le modèle réglementaire DSSPM 123-00, Filet de camouflage pour casque de combat, doit servir uniquement de guide. Les caractéristiques de conception suivantes doivent être intégrées :

- a) filet de taille unique convenant aux casques de combat CG634 de grandeur petit, moyen et grand;
- b) patte de réglage avant en polyéthylène noir;
- c) patte de réglage latérale en polyéthylène noir;
- d) cordon élastique en polyester et caoutchouc noir;
- e) filet en nylon noir.





ANNEXE B

du document: W8486 -134742
jan 2103

4.2.1 Échantillon de présérie. Les échantillons de présérie doivent constituer une exigence des présentes données de fabrication. Ces échantillons doivent être tout à fait représentatifs du produit final, c'est-à-dire être fabriqués à partir des pièces et des matériaux prescrits et au moyen des mêmes équipements et procédés qui doivent être utilisés pour la production en série.

4.3 Matériaux

4.3.1 Matériau du filet. Le matériau utilisé pour le filet doit être du nylon teint noir, à 6 fils, 840 deniers, de poids standard, avec trous de 7/8 po sur 7/8 po. Voir le dessin 9675156.

Nota : L'exigence relative au degré de résistance au feu, conformément à la norme ASTM D1230- 61 est suspendue.

4.3.2 Patte avant. La patte avant doit être en feuille de polyéthylène haute densité, de type III, classe A, catégorie 4, d'une épaisseur nominale de 0,70 mm. Voir le dessin 9675157.

4.3.3 Patte latérale. La patte latérale doit être en feuille de polyéthylène haute densité, de type III, classe A, catégorie 4, d'une épaisseur nominale de 1,40 mm. Voir le dessin 9675158.

4.3.4 Cordon élastique. L'élastique doit être en polyester 1/150, 16 fuseaux, âme de caoutchouc, 0,025 po, 24 brins, noir.

Nota : La longueur finie totale a été revue à 583 mm.



ANNEXE B

du document: W8486 -134742
jan 2103

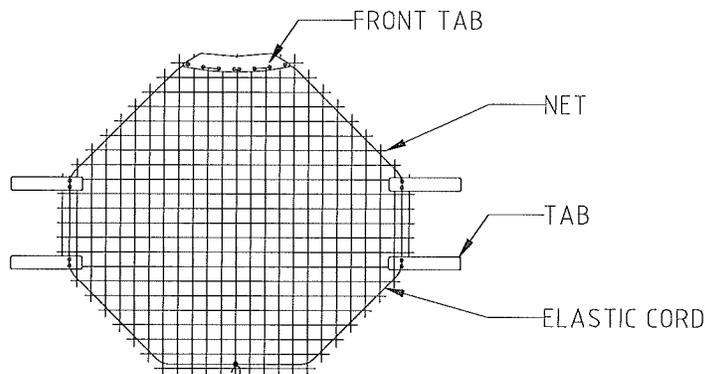


Figure 1 Filet de camouflage

FRONT TAB	PATTE AVANT
NET	FILET
TAB	PATTE
ELASTIC CORD	CORDON ÉLASTIQUE

4.4 Coupe

4.4.1 Les matériaux et l'équipement exigés, non précisés dans le présent document, doivent être coupés et utilisés conformément aux meilleures pratiques et normes commerciales. Les extrémités du filet doivent être thermocollées pour éviter l'effilochage.

4.5 Étiquetage. Les renseignements suivants doivent être imprimés sur l'étiquette :

- a) **Numéro de nomenclature OTAN** - 8415-21-913-9686
- b) **Nom de l'article** - Filet de camouflage utilisé sur les casques de combat CG634
- c) **Numéro du contrat** - W8486 - 134742.....



ANNEXE B

du document: W8486 -134742
jan 2103

L'étiquette doit être autoadhésive et apposée sur un sac en polyéthylène transparent de grandeur suffisante.

5. Contrôle de la qualité et inspection

5.1 Il incombe à l'entrepreneur de respecter les exigences relatives à l'inspection énoncées dans les présentes. L'entrepreneur peut utiliser ses propres installations d'inspection ou toute autre installation jugée acceptable par le gouvernement ou son représentant désigné. Le gouvernement se réserve le droit d'effectuer n'importe quelle vérification ou n'importe quel essai qu'il juge nécessaire pour confirmer que les matériaux et les services sont conformes aux exigences prescrites. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que les matériaux ou les services soumis à l'approbation du gouvernement satisfont à toutes les exigences énoncées dans les données de fabrication.

5.2 Les exigences liées à l'inspection visent à vérifier :

- a. si la grandeur des mailles du filet en nylon est adéquate;
- b. si l'on a utilisé le bon matériau pour le filet;
- c. si les dimensions des pattes de réglage avant et latérale sont correctes;
- d. si la taille finie est adéquate et si elle convient à toutes les grandeurs de casque de combat CG634;
- e. si la couleur des composants utilisés dans la confection est la bonne;
- f. si l'assemblage des composants utilisés dans la confection est adéquat.

6. Conditionnement

6.1 Conditionnement et emballage. Le conditionnement, l'emballage et la livraison doivent satisfaire aux modalités du contrat.

6.2 Préparation pour le conditionnement. Chaque filet doit être conditionné dans un sac en polyéthylène transparent de grandeur suffisante. Chaque sac en polyéthylène doit comporter une étiquette conformément à l'article 4.5.



ANNEXE B

du document: W8486 -134742
jan 2103

7. Remarques

7.1 Données de commande. Les documents d'achat doivent contenir les renseignements suivants :

- a) le titre, le numéro et la date du présent document;
- b) le numéro de nomenclature OTAN et la quantité requise;
- c) les exigences de présérie;
- d) les exigences de conditionnement et d'emballage;
- e) l'autorité responsable de la conception.

7.2 Autorité responsable de la conception. L'autorité responsable de la conception est l'organisme gouvernemental chargé des aspects techniques de la conception et des modifications connexes. L'autorité responsable de la conception est le Directeur, Administration du programme de l'équipement du soldat (DAPES 3-5).

8. Définition des termes.

- 8.1 Modèle réglementaire principal.** Prototype autorisé de l'article qui doit être fabriqué et dont le gouvernement est le seul détenteur.
- 8.2 Modèle réglementaire.** Copie exacte du modèle réglementaire principal mise à la disposition du fabricant qui doit l'utiliser comme un guide.
- 8.3 Listes de données.** Liste de données indiquant les dessins et les spécifications applicables au présent document.



ANNEXE B

du document: W8486 -134742
jan 2103

Rédigé par :

Pour :